



Paroisse Catholique Francophone

CODE DE CONDUITE

DE LA PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

PAROISSE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE FRANCFORT

1 Code de conduite et règles de conduite concrètes

1.1 Pour notre paroisse, nous avons établi le « **Code de conduite** ci-après. Ce Code de conduite est publié sur le site internet de notre paroisse sous <https://www.fraccf.de> et est remis aux bénévoles mentionnés au paragraphe 5.1 de nos Principes et Procédures Institutionnelles de Prévention Contre La Violence Sexuelle (*Institutionelles Schutzkonzept*) (« **ISK** »). En signant la déclaration d'engagement, il devient obligatoire pour ces bénévoles engagés dans notre paroisse.

1.2 Le Code de conduite repose notamment sur les droits de l'enfant des Nations Unies. La liste suivante n'est pas exhaustive et détermine l'action et l'attitude de toute personne travaillant avec des enfants et des jeunes dans notre paroisse, mais aussi les relations entre les enfants et les jeunes dans le cadre de nos activités communes :

Tu as le droit de te sentir bien.

Tu n'as pas à avoir peur. Tu es pris en compte, respecté et pris au sérieux. Je te protège et je suis toujours là pour toi. Je ne te laisserai pas ne pas être respecté et je m'interpose quand je me rends compte que ce n'est pas le cas parmi les enfants et les adolescents, et j'ai recours à un tiers si mon intervention est sans succès.

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être pris au sérieux.

Je t'écoute et je respecte ton opinion. Tu n'as pas à avoir peur de dire ton opinion, même si elle ne correspond pas à mon opinion ou à celle des autres. Ton opinion compte et sera impliquée dans les décisions lorsque c'est possible.

Tu as le droit de décider toi-même à quoi tu veux participer.

La proximité et la distance doivent être respectées. C'est toi qui décides pour toi, et je dois le respecter. Je perçois mes propres limites et respecte les limites que tu me fixes, comme je veux que tu respectes mes limites. C'est vrai dans les relations de chacun avec chacun.

Tu as le droit d'obtenir une réponse à tes questions.

Je prends tes questions au sérieux et j'essaye d'y répondre quand je peux, en tenant compte de ton âge et honnêtement, sans te blesser verbalement ou non verbalement.

Tu as le droit qu'on ne parle pas de toi, mais à toi.

Je ne parle de tes questions et de tes soucis avec d'autres qu'avec ton consentement. C'est important que tu décides si c'est ce que tu veux, parce que tu es au centre de ces décisions, pas à côté.

Tu as le droit à ce que personne ne te fasse de mal.

Qu'il s'agisse de paroles, d'actes, d'images ou de réseaux sociaux, il n'y a aucune justification à ce que cela te fasse du mal, te fasse peur ou que cela d'expose, te harcèle ou t'intimide. Je m'engage à ce que cela n'arrive pas, et je veux que tu aies toujours le sentiment que tu peux en parler en toute sécurité et que tu seras aidé si tu te sens harcelé d'une manière ou d'une autre.

Tu as le droit de décider de toi et de ton corps.

Ton intimité et ce que tu dis te faire honte sont sacrées. Personne, quelle que soit la justification invoquée, ne peut en décider à part toi, qu'il s'agisse d'adultes, d'adolescents ou d'enfants. Cela vaut également pour tes parents. J'encourage les enfants et les

adolescents à oser dire « non » verbalement ou non, et je le respecte et le défend. Même en l'absence d'un tel « non », il va de soi que je suis sensible et attentif au contact physique et que je respecte la volonté de celui qui est en face de moi. Cela inclut également le droit au respect de sa propre image.

Tu as le droit de demander de l'aide.

J'aide quand on me le demande. En outre, je fais attention aux signes avant-coureurs de danger et j'agis de manière responsable et prudente, c'est-à-dire que j'interviens, que je documente et que j'informe les responsables, que je demande de l'aide et que je m'engage à participer à des programmes de formation. Cela signifie aussi que je n'agis pas de ma propre initiative, en tant que « psychologue amateur ». Je traite ce qu'on me dit de manière confidentielle et je ne le transmets qu'aux responsables.

- 1.3** Les règles de conduite concrètes suivantes s'imposent pour tous les bénévoles de notre paroisse, qui doivent également veiller à ce que tous les enfants et les jeunes, dans le cadre de nos activités communes, respectent ces règles de conduite dans la mesure où ils peuvent exercer une influence :

1.3.1 Aménagement de la proximité et de la distance

Les activités avec les enfants et les jeunes proposées dans notre paroisse (voir par. 1.6 de notre ISK) ne se déroulent dans la mesure du possible que dans les locaux appropriés et dans les groupes de la communauté paroissiale. Dans la mesure du possible, les locaux devraient être accessibles et visibles de l'extérieur. Dans la mesure du possible, l'enseignement individuel ne doit pas avoir lieu.

Dans les cas exceptionnels où il n'est pas possible de respecter les règles visées ci-dessus, les concepts et règles établis pour chaque groupe au point 3.4 de notre ISK s'appliquent.

Si une exception y est faite, il est essentiel d'en informer les spécialistes de la prévention avant la mise en œuvre, en étroite collaboration avec le Conseil paroissial et notre Père Slawek. Il faut réagir le plus rapidement possible et de manière flexible aux changements et élaborer de nouveaux concepts de protection pour les situations individuelles.

1.3.2 L'adéquation du contact physique

Le contact physique et la proximité doivent être adaptés à l'âge et adaptés au contexte ; Il est toujours essentiel que les mineurs aient signifié de façon claire et en toute liberté leur accord. Si un désaccord est signifié, que ce soit verbalement ou par comportement, il doit toujours être respecté. Les bénévoles sont responsables du maintien des limites, y compris lorsque les mineurs ont des impulsions qui ne les respecteraient pas. Les attouchements et les rapprochements physiques qui ne sont pas les bienvenus ou qui ont lieu en violation de ces limites (et en particulier en conjonction avec la promesse d'une récompense ou de la menace d'une peine de quelque nature que ce soit) sont absolument interdits.

1.3.3 Événements avec nuitées

Lorsque des nuitées (par exemple dans le cadre de la préparation de la Confirmation ou chez les scouts) ont lieu, il faut toujours veiller à ce que les mineurs de sexe différent disposent de tentes différentes ainsi que le cas échéant

de douches et de toilettes séparées. L'intimité de l'autre doit être pleinement respectée à tout moment, y compris entre enfants et adolescents de même sexe.

En cas de violation des limites, y compris entre les enfants et les adolescents, il est impératif d'intervenir et de s'interposer

1.3.4 La langue et le choix des mots

La langue et le choix des mots sont un élément important qui peut profondément blesser, humilier et menacer les personnes. Il faut toujours veiller à une communication valorisante et respectueuse, en fonction de l'âge et des besoins des enfants et des jeunes. Cela signifie, par exemple, qu'il ne doit pas y avoir de remarques désobligeantes, d'humiliations, de slogans sexistes, de blagues et de gestes, de surnoms sexistes, etc. Il est essentiel d'intervenir et de s'interposer en cas de violation des limites dans le domaine linguistique entre les enfants et les adolescents.

1.3.5 Acceptabilité des cadeaux

Pour les cadeaux, les avantages et les faveurs, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dépendance émotionnelle. Par conséquent, les cadeaux et les faveurs faits individuellement aux enfants et adolescents ne sont pas autorisés au sein d'un groupe. Par ailleurs, les cadeaux à l'ensemble du groupe ne peuvent être liés qu'à la tâche concrète du bénévole, doivent rester modestes et rester dans les limites habituelles (par exemple, petites croix, petites bougies pour le coin de prière, petits Saint Nicolas, etc.). Inversement, cela vaut également pour l'acceptation de cadeaux d'enfants, d'adolescents ou de leurs proches.

1.3.6 Respect de l'intimité

Le respect de l'intimité est toujours et dans toutes les situations à prendre en compte sans restriction ! Pour les événements et les voyages, les enfants et les adolescents doivent toujours être accompagnés d'un nombre suffisant d'adultes des deux sexes (à l'exception des scouts).

1.3.7 Approche et utilisation des médias et des réseaux sociaux

Dans le cadre des événements dans notre communauté et /ou dans les locaux de notre paroisse, il n'est pas question d'utiliser des médias ayant un contenu sexiste, violent ou pornographique. Les contacts individuels via les médias et les réseaux sociaux entre les animateurs (également des patrons et des chefs dans le cadre de leur fonction d'animateurs de scouts) et les enfants/adolescents sont inadmissibles.

1.3.8 Mesures éducatives

L'utilisation des mesures de discipline doit être bien réfléchie et rendue transparente en raison de divers effets. Les mesures doivent toujours être directement liées aux fautes commises, proportionnées et plausibles pour la personne concernée. Il est impératif que l'intimidation, l'arbitraire, la pression, la menace ou la peur, et que d'autres mesures similaires soient absolument interdites. De même, toute forme de violence psychologique ou physique, de coercition ou de privation de liberté est interdite, même si les personnes concernées ou leurs parents y consentent.

1.3.9 Gestion des infractions à notre Code de conduite

Ce Code de conduite n'a de sens que s'il est applicable. C'est pourquoi il faut établir des règles à appliquer en cas de transgressions du Code. Il s'agit, d'une part, de prendre des mesures afin de permettre aux délinquants potentiels d'en reconnaître le sérieux; d' autre part, tout doit être fait pour empêcher la chasse aux sorcières - nous ne sommes pas les forces de l'ordre. C'est pourquoi nous nous engageons à intervenir en cas de transgression dans la mesure de nos possibilités et dans le respect de la proportionnalité, à prendre position et à demander de l'aide. À cette fin, les voies de recours sont celles décrites au point 7. Plaintes de notre ISK.

Date

Père Slawek

Date

Président du conseil paroissial

Date

Spécialiste prévention Elisabeth Huber-Sorge